

Enquête Situation des associations en 2024

I. L'identité de votre association

Comme cela vous a été indiqué sur la lettre que nous vous avons adressée, nous vous demandons de bien vouloir répondre au questionnaire de l'enquête nationale sur les associations.

Cette enquête vise à mieux connaître le tissu associatif français, en particulier son organisation, ses activités, ses ressources humaines, ses ressources et charges financières. Les données portant sur les salariés ne sont plus collectées par l'enquête ; elles seront reprises des données de la déclaration sociale nominative (DSN).

Périmètre de réponse :

Les réponses attendues à ce questionnaire doivent porter sur l'ensemble des activités de votre association. Si votre association comporte plusieurs établissements*, les réponses doivent inclure les données de l'ensemble de vos établissements. Si votre association est une tête de réseau* d'associations (fédération, union, ligue, groupement, collectif, mouvement, etc.), les réponses au questionnaire doivent uniquement inclure les données de votre association et non pas les données de l'ensemble des associations composant le réseau.

Une notice explicative détaillée, définissant les principaux concepts utilisés, est jointe à ce questionnaire et accessible en ligne. Vous êtes invités à vous y reporter en cas de doute sur la compréhension de certains termes. Tous les termes suivis d'un astérisque, ou d'une infobulle pour le questionnaire web, sont définis dans la notice explicative.

Nous vous remercions pour votre réponse.

1. Quelle est l'année de création de votre association ?

□ □ □ □ □

2. Votre association est-elle toujours active à ce jour ?

- ☐ Oui
☐ Non



Si vous avez répondu « Oui » à la question 2, veuillez passer à la question 4. Sinon, veuillez poursuivre.

3. Indiquez l'année de cessation de l'activité de votre association :

□ □ □ □ □



Si l'année de cessation est antérieure à 2024, veuillez passer au dernier module « Temps de réponse et commentaires ». Sinon, veuillez poursuivre.

4. À quel niveau géographique votre association a-t-elle été le plus souvent active en 2024 ?

Une seule réponse possible

- ☐ Immeuble, quartier
☐ Commune d'implantation seule
☐ Commune d'implantation et communes avoisinantes, canton, intercommunalités (EPCI)
☐ Département
☐ Région d'implantation seule
☐ Plusieurs régions ou France
☐ À l'étranger*



Si vous avez répondu « À l'étranger » à la question 4, veuillez passer à la question 6. Sinon, veuillez poursuivre.

5. Votre association a-t-elle été active à l'étranger en 2024 ?

Une seule réponse possible

- ☐ Oui, régulièrement
- ☐ Oui, occasionnellement
- ☐ Non, jamais

6. Votre association appartenait-elle en 2024 à un ou plusieurs réseaux internationaux (d'associations ou autres) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

7. Pouvez-vous expliquer en quelques mots l'objet de votre association ?

Associations issues du répertoire Sirene

Le Répertoire National des Associations (RNA), anciennement appelé répertoire Waldec, est le répertoire des associations relevant de la loi 1901 géré par le ministère de l'Intérieur (ou greffe des associations). Il intègre l'ensemble des déclarations (créations, cessations, changements d'adresse, modifications de statuts, changements de dirigeants, etc.) réalisées en préfecture par les associations.



Si votre numéro RNA n'est pas pré-rempli à la question 8, veuillez passer à la question 9. Sinon, veuillez poursuivre.

8. L'identifiant RNA (numéro de dossier en préfecture) de votre association est-il bien le suivant : WXXXXXXXX ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sais pas



Si votre numéro RNA est pré-rempli à la question 8 et que vous avez répondu « Oui », veuillez passer au module II. Sinon, veuillez poursuivre.

9. Votre association est-elle immatriculée au RNA* (numéro de dossier en préfecture) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sais pas



Si vous avez répondu « Non » ou « Ne sais pas » à la question 9, veuillez passer au module II. Sinon, veuillez poursuivre.

10. Indiquez, si vous le connaissez, l'identifiant RNA correct de votre association :

Ce numéro commence par W et est généralement suivi de 9 chiffres.

Associations issues du répertoire national des associations ou du répertoire des associations de droit local (Alsace et Moselle)

Le répertoire SIRENE (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) est un répertoire géré par l'Insee enregistrant l'état-civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en France métropolitaine ou dans les DOM.

11. Si votre association a un numéro SIREN (9 premiers chiffres du numéro SIRET), veuillez l'indiquer :

□ □ □ □ □ □ □ □ □

II. Le mode de gouvernance et les dirigeants de votre association

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration d'une association se compose des administrateurs de l'association. Le nombre d'administrateurs est fixé par les statuts ou le règlement intérieur de l'association, tout comme la périodicité de ses réunions. Ses principales attributions sont de définir les orientations générales de l'association, de décider de la gestion du patrimoine de l'association, d'autoriser le président à agir en justice et d'arrêter le budget et les comptes annuels de l'association.

1. Votre association disposait-elle d'un conseil d'administration au 31/12/2024 ?

- ☐ Oui
☐ Non



Si vous avez répondu « Non » à la question 1, veuillez passer à la question 4. Sinon, veuillez poursuivre.

2. Combien de membres le conseil d'administration comptait-il ?

Personnes physiques ou morales

□ □ □ □

3. Parmi les membres du conseil d'administration, combien sont des femmes ?

□ □ □ □

Le bureau

Le bureau d'une association est l'organe exécutif de l'association. Son rôle principal est de gérer au quotidien l'association et de permettre son bon fonctionnement, notamment en appliquant les décisions votées en assemblée générale ou par le conseil d'administration. Les membres du bureau sont en général entre 3 et 6 et assurent au moins les fonctions de président, trésorier et secrétaire. Les statuts de l'association peuvent prévoir que le conseil d'administration tienne lieu de bureau.

4. Votre association disposait-elle d'un bureau au 31/12/2024 ?

- ☐ Oui
☐ Non



Si vous avez répondu « Non » à la question 4, veuillez passer à la question 7. Sinon, veuillez poursuivre.

5. Combien de membres le bureau comptait-il ?

Personnes physiques ou morales

□ □ □

6. Parmi ces membres du bureau, combien sont des femmes ?

□ □ □

Le président

7. Votre association avait-elle un(e) président(e) au 31/12/2024 ?

- ☐ Oui, un(e) seul(e) président(e)
- ☐ Oui, plusieurs coprésident(e)s
- ☐ Non



Si vous avez répondu « Oui, plusieurs coprésident(e)s » ou « Non » à la question 7, veuillez passer à la question 12. Sinon, veuillez poursuivre.

8. Le(la) président(e) de votre association est-il(elle) ?

- ☐ Une femme
- ☐ Un homme

9. Quel est son âge (même approximatif) ?

□ □ ans

10. Quel est son statut d'activité professionnelle ?

Une seule réponse possible

- ☐ Occupe un emploi dans le secteur privé (y compris indépendants et professions libérales)
- ☐ Occupe un emploi dans le secteur public
- ☐ Est retraité(e) du secteur privé
- ☐ Est retraité(e) du secteur public
- ☐ Est en recherche d'emploi
- ☐ N'a pas d'activité professionnelle (y compris étudiants)

11. Quelle est (ou était) sa profession ?

Une seule réponse possible

- ☐ Agriculteur(trice) exploitant(e)
- ☐ Artisan(e), commerçant(e), chef(fe) d'entreprise
- ☐ Cadre, profession intellectuelle supérieure, profession libérale (y compris professeur(e) en collège, lycée ou supérieur, professions artistiques, etc.)
- ☐ Profession intermédiaire (ex : professeur(e) des écoles, technicien(ne), contremaître, agent(e) de maîtrise, cadre de catégorie B, etc.)
- ☐ Employé(e), agent(e) ou personnel de service
- ☐ Ouvrier(ère), chauffeur(euse)
- ☐ Il/Elle n'a jamais travaillé
- ☐ Ne sais pas

Le trésorier

12. Votre association avait-elle un(e) trésorier(ère) au 31/12/2024 ?

- ☐ Oui
- ☐ Non



Si vous avez répondu « Non » à la question 12, veuillez passer à la question 16. Sinon, veuillez poursuivre.

13. Le(la) trésorier(ère) de votre association est-il(elle) ?

- ☐ Une femme
- ☐ Un homme

14. Quel est son âge (même approximatif) ?

| | | ans

15. Quel est son statut d'activité professionnelle ?

Une seule réponse possible

- ☐ Occupe un emploi dans le secteur privé (y compris indépendants et professions libérales)
- ☐ Occupe un emploi dans le secteur public
- ☐ Est retraité(e) du secteur privé
- ☐ Est retraité(e) du secteur public
- ☐ Est en recherche d'emploi
- ☐ N'a pas d'activité professionnelle (y compris étudiants)

Le secrétaire

16. Votre association avait-elle un(e) secrétaire au 31/12/2024 ?

- ☐ Oui
- ☐ Non



Si vous avez répondu « Non » à la question 16, veuillez passer au module III. Sinon, veuillez poursuivre.

17. Le(la) secrétaire de votre association est-il(elle) ?

- ☐ Une femme
- ☐ Un homme

18. Quel est son âge (même approximatif) ?

| | | ans

19. Quel est son statut d'activité professionnelle ?

Une seule réponse possible

- ☐ Occupe un emploi dans le secteur privé (y compris indépendants et professions libérales)
- ☐ Occupe un emploi dans le secteur public
- ☐ Est retraité(e) du secteur privé
- ☐ Est retraité(e) du secteur public
- ☐ Est en recherche d'emploi
- ☐ N'a pas d'activité professionnelle (y compris étudiants)

III. Les adhérents de votre association

1. Quelle est la nature des adhérents* de votre association ?

Personnes physiques* ou morales, plusieurs réponses possibles

Personnes physiques

☐ Oui ☐ Non

Associations

☐ Oui ☐ Non

Entreprises privées

☐ Oui ☐ Non

Collectivités publiques

☐ Oui ☐ Non

Autres

☐ Oui ☐ Non



Si vous avez répondu « Non » à toutes les modalités de la question 1, veuillez passer au module IV.
Sinon, veuillez poursuivre.



Si vous avez répondu « Non » à la modalité « Autres » de la question 1, veuillez passer à la question 3.
Sinon, veuillez poursuivre.

2. Précisez la nature de ces autres adhérents :

3. Pour chaque catégorie pertinente, si vous avez répondu « Oui », quel était le nombre d'adhérents en 2024 ?

	Nombre d'adhérents en 2024
Personnes physiques	
Associations	
Entreprises privées	
Collectivités publiques	
Autres	

IV. Les domaines d'activités

1. Quelle(s) activité(s) représentai(en)t le mieux votre association en 2024 ?

Coder 1 dans la case correspondant à cette activité.

Si une seule activité ne vous paraît pas suffisante, vous pouvez indiquer jusqu'à trois activités en les classant par ordre d'importance, de 1 pour la plus importante à 3 pour la moins importante.

Si vous avez des difficultés à déterminer l'activité ou les activités principales, choisissez l'activité ou les activités qui utilisent la part la plus importante des ressources de l'association.

	Indiquez 1, 2 ou 3
Activités culturelles (hors spectacles), préservation ou promotion du patrimoine	
Bibliothèques, médiathèques, archives	
Gestion des musées	
Gestion des sites, monuments historiques et attractions touristiques similaires, sociétés historiques	
MJC, centres d'action culturelle, clubs culturels*	
Spectacles et activités artistiques	
Création ou production de spectacles vivants* (groupes ou artistes indépendants), théâtre, chorales, orchestres, festivals, radios et télévisions	
Prestation de soutien au spectacle vivant, au cinéma, à l'audiovisuel (son, éclairage, conseils, gestion administrative, etc.)	
Création artistique, hors spectacle vivant et hors activités d'enseignement*	
Gestion de salles de spectacle	
Loisirs, divertissements, vie sociale	
Activités récréatives et de loisirs dont clubs (3 ^e âge, jeux, échecs, bridge, activités manuelles, scouts, etc.), animation socio-culturelle, comités des fêtes, collectionneurs, jumelage, activités de plein air ou voyages	
Accueil de loisirs sans hébergement ni restauration*	
Hébergement touristique social (dont maisons et colonies de vacances), centres de loisirs avec restauration, cantines, restaurants	
Amicales ou groupement d'habitants, d'un quartier, d'un village, de personnes originaires d'une même région, d'un même pays, amicales de personnels d'entreprise	
Hébergement social ou médico-social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées, dont Ehpad*	
Hébergement médicalisé pour enfants en situation de handicap	
Hébergement médicalisé pour adultes en situation de handicap et autre hébergement médicalisé	

Hébergement social pour personnes en situation de handicap mental	
Hébergement social pour personnes âgées*	
Hébergement social pour personnes en situation de handicap physique	
Hébergement social pour enfants en difficulté	
Foyers de jeunes travailleurs	
Hébergement social autre que ceux cités ci-dessus, dont hébergement pour adultes et familles en difficulté	
Santé	
Activités hospitalières*	
Dispensaires, médecine générale ou spécialisée*	
Soins dispensés par des infirmiers et des sages-femmes*	
Soins dispensés par des professionnels de la rééducation	
Recherche médicale (lutte contre le cancer, la myopathie, etc.)	
Activités de santé, autres que celles citées ci-dessus, dont activités d'information et de prévention et groupements de malades	
Sports	
Clubs de sports, enseignement de disciplines sportives*	
Gestion d'installations sportives	
Chasse et pêche	
Activités liées au sport autres que celles citées ci-dessus	
Défense de causes, de droits, d'intérêts	
Organisations politiques, clubs et cercles de réflexion	
Organisations culturelles et religieuses	
Organisations patronales et consulaires	
Organisations professionnelles*	
Associations de parents d'élèves, d'élèves, d'étudiants et d'anciens étudiants*	

Associations patriotiques ou d'anciens combattants	
Protection de l'environnement,* des animaux, du patrimoine naturel, de la qualité de l'air, de l'eau, promotion des énergies et des transports durables	
Défense des consommateurs, des usagers des services publics	
Associations de locataires ou de propriétaires	
Associations de défenses des droits humains, des droits des femmes, de minorités, groupes d'entraide	
Activités liées à d'autres défenses de droits, de causes et d'intérêts que celles citées ci-dessus*	
Gestion de services économiques et développement local	
Développement économique et local*	
Offices de tourisme, syndicats d'initiative, comités de tourisme, agences de développement touristique	
Groupements d'employeurs ayant des salariés pour le compte de tiers*	
Gestion, mise en commun de moyens, activités support* (y compris AGC, ACA, associations de moyens, caisses de congés payés, CARPA, groupements de défense sanitaire, maisons des associations)	
Commerce solidaire, ressourcerie, réemploi, circuit court y compris AMAR, maraîchage	
Sécurité, protection civile, sauvetage, secourisme	
Action sociale, action humanitaire et caritative sans hébergement	
Aide à l'emploi, activités d'insertion professionnelle, missions locales pour l'emploi, associations intermédiaires*	
Services mandataires judiciaires pour la protection des majeurs	
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes en situation de handicap ou de personnes âgées*	
Aide par le travail pour les salariés en situation de handicap	
Crèches, haltes garderie, groupements d'assistantes maternelles, autres accueils d'enfants de 0 à 3 ans*	
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants en situation de handicap	
Accueil ou accompagnement social sans hébergement d'enfants et d'adolescents*	
Aide au logement	
Aide à domicile	
Aide aux migrants	

Associations caritatives, humanitaires (y compris aide internationale) et action sociale autre que celles citées ci-dessus*	
Enseignement, formation et recherche	
Enseignement préélémentaire ou élémentaire*	
Enseignement secondaire général, technologique ou professionnel*	
Enseignement supérieur*	
Enseignement d'activités culturelles et de loisirs (y compris écoles de danse, musique, arts plastique, etc.)	
Formation continue d'adultes*	
Formes d'enseignements autres que celles citées ci-dessus, dont soutien scolaire, coopératives scolaires et OCCE	
Recherche (hors recherche médicale)	

2. Indiquez ci-dessous toute précision jugée importante sur les activités de votre association et les difficultés de classement des activités sélectionnées précédemment.

V. Le recours à certaines catégories de personnels

Ce module est destiné à évaluer le volume de ressources humaines ayant contribué à l'activité de l'association au cours de l'année de référence, en plus de ses salariés et bénévoles.

Pour évaluer les effectifs salariés de l'association, l'Insee utilisera des données issues de la déclaration sociale nominative (DSN), comme il le fait pour les estimations d'effectifs dans tous les secteurs.

1. Votre association a-t-elle eu recours aux catégories suivantes de personnels au cours de l'année 2024 ?

Les prestataires, les micro-entrepreneurs et les intermittents du spectacle ne doivent pas être pris en compte ici.

Des intérimaires*

☐ Oui ☐ Non

Des personnels rémunérés par l'État*

☐ Oui ☐ Non

Des personnels mis à disposition par une entreprise dans le cadre du mécénat de compétences*

☐ Oui ☒ Non

Des volontaires (service civique ou volontariat international)*

☐ Oui ☐ Non



Si vous avez répondu « Non » à toutes les modalités de la question 1, veuillez passer au module VI. Sinon, veuillez poursuivre.

2. Pour chaque catégorie pertinente, quel est le nombre d'heures de travail en 2024 ?

	Nombre d'heures travaillées en 2024
Des intérimaires*	
Des personnels rémunérés par l'État*	
Des personnels mis à disposition par une entreprise dans le cadre du mécénat de compétences*	
Des volontaires (service civique ou volontariat international)*	

VI. Les bénévoles

Les bénévoles sont des personnes qui consacrent une partie de leur temps, sans rémunération, à la vie de l'association. Le bénévole peut remplir des fonctions spécifiques (comptabilité, ressources humaines, etc.), ou intervenir « sur le terrain » en participant directement à la mise en œuvre des activités auprès des bénéficiaires.

Les membres du bureau et du conseil d'administration font partie des bénévoles.

Les personnels mis à disposition par une entreprise dans le cadre du mécénat de compétences ne sont pas des bénévoles, ils ne doivent pas être pris en compte ici.

1. Combien votre association a-t-elle compté de bénévoles, quel que soit leur rôle (y compris membres du bureau et du conseil d'administration), en 2024 ?



Si vous avez répondu « 0 » à la question 1, veuillez passer au module VII. Sinon, veuillez poursuivre.

2. Quel est le nombre total approximatif d'heures consacrées par l'ensemble des bénévoles à votre association au cours de l'année 2024 ?

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

3. Avez-vous fait suivre des formations à certains bénévoles de votre association en 2024 ?

- ☐ Oui
☐ Non



Si vous avez répondu « Non » à la question 3, veuillez passer à la question 6. Sinon, veuillez poursuivre.

4. Votre association a-t-elle eu en 2024 des charges liées à la formation de ses bénévoles ?

- ☐ Oui
☐ Non



Si vous avez répondu « Non » à la question 4, veuillez passer à la question 6. Sinon, veuillez poursuivre.

5. Si oui, pouvez-vous en estimer le montant ?

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €

6. Votre association a-t-elle eu en 2024 des charges liées à des remboursements de frais divers de ses bénévoles (transport, repas, hébergement, etc.) ?

- ☐ Oui
☐ Non



Si vous avez répondu « Non » à la question 6, veuillez passer à la question 8. Sinon, veuillez poursuivre.

7. Si oui, pouvez-vous en estimer le montant ?

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €



Si votre association n'est pas employeuse, veuillez passer au module VII. Sinon, veuillez poursuivre.

8. Certains salariés de votre association avaient-ils pour tâche principale en 2024 la coordination ou l'encadrement de bénévoles ?

- ☐ Oui
☐ Non

VII. Les ressources de votre association en 2024 (ou dernier exercice comptable connu)

Il est demandé de répondre pour l'année 2024. Toutefois, si l'exercice comptable de votre association ne se termine pas habituellement au 31 décembre (par exemple si l'exercice est calé sur l'année scolaire), il vous est demandé de répondre sur le dernier exercice comptable connu de votre association.

1. Quelle était la date de clôture (JJ/MM/AAAA) de votre exercice comptable 2024 ?

□□/□□/□□□□

2. Quelle était la durée de cet exercice (en nombre de mois) ?

□□ mois

3. Quels étaient les montants, même approximatifs, des produits d'exploitation (ressources courantes, budget) de votre association en 2024 ?

(en euros)

Les ventes de biens et services s'entendent auprès de particuliers ou de personnes morales privées.

Les concours publics sont l'ensemble des recettes perçues par l'association auprès d'une personne morale publique (État, collectivités territoriales, organismes publics, Union européenne, etc.) lors de la vente de marchandises, la réalisation de prestations de services, ou d'autres recettes perçues au titre de l'activité de l'association. Ils peuvent prendre la forme de commandes publiques, prix de journées, marchés publics, délégations de service public, dotations et produits de tarification. Ils couvrent aussi les aides publiques à l'emploi, les produits de la taxe d'apprentissage, les contributions des OPCO ou des CAF, et tout autre concours public hors subventions.

Une subvention publique est une aide financière attribuée par une personne morale publique (État, collectivités territoriales, organismes publics, Union européenne, etc.) pour un projet établi à l'initiative de l'association sur une durée déterminée et sans contrepartie.

	Montants
Cotisations perçues, y compris adhésions, licences*	□□□□□□□□□□ €
Ventes de biens et services* auprès de particuliers ou de personnes morales privées [si l'association n'appartient ni au répertoire Finess, ni au répertoire Ramsese :] (y compris ventes de biens, ventes de prestations de services, chiffre d'affaires, parrainages, produits de manifestations, spectacles, cours, stages, hébergement, etc.) [si l'association appartient au répertoire Finess :] (y compris ventes de biens, ventes de prestations de services, participations des usagers payants, chiffre d'affaires des ESAT, loyers, produits de formation, produits provenant de mutuelles de santé, chambres particulières, recettes de télévision, de téléphone, produits des activités annexes quand ils sont réglés par les usagers ou le personnel et parrainages) [si l'association appartient au répertoire Ramsese :] (y compris participations des familles, restauration, hébergement, ventes de biens, produits des activités annexes réglés par les familles ou le personnel et parrainages)	□□□□□□□□□□ €
Concours publics : recettes d'activité perçues auprès de personnes morales publiques [si l'association n'appartient ni au répertoire Finess, ni au répertoire Ramsese :] (y compris aides à l'emploi (ASP, AGEFIPH, FONJEP, etc.), produits de la taxe d'apprentissage, contributions des OPCO, contributions de la CAF et autres concours publics) [si l'association appartient au répertoire Finess :] (y compris dotation globale, produits des tarifs sociaux, produits de l'APA, de la PCH, crédits non reconductibles, aides à l'emploi (postes ESAT, ASP, AGEFIPH, FONJEP, etc.), produits de la taxe d'apprentissage, contributions des OPCO, contributions de la CAF et autres concours publics) [si l'association appartient au répertoire Ramsese :] (y compris forfaits d'externat, aides à l'emploi (ASP, AGEFIPH, FONJEP, etc.), produits de la taxe d'apprentissage, contributions des OPCO, CAF et autres concours publics)	□□□□□□□□□□ €

Subventions d'exploitation publiques*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Dons manuels, dons des particuliers*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Mécénat*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Legs, donations et assurances-vie*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Financements en provenance d'autres associations (fédérations, ligues, etc.) ou de fondations, contributions financières*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Ressources courantes autres que celles citées ci-dessus*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Total des produits d'exploitation (ressources courantes, hors produits financiers et exceptionnels)*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €

➡ Si vous avez indiqué un montant pour les « Ressources courantes autres que celles citées ci-dessus » à la question 3, veuillez répondre à la question 4. Sinon, veuillez passer à la question 5.

4. Précisez la nature de ces autres ressources :

5. En ce qui concerne les concours publics et les subventions d'exploitation publiques, quels étaient leurs montants perçus en 2024, même approximatifs, selon leurs financeurs ?
(en euros)

	Concours publics	Subventions d'exploitation publiques
Communes, EPCI (communautés de communes, métropoles, etc.)*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Départements, conseils départementaux*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Régions, conseils régionaux	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
État (ministères, ARS, DREAL, DREETS, rectorats, etc.) et assurance maladie*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Union européenne*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Organismes sociaux hors assurance maladie (France Travail, CAF, CNSA, MSA, etc.)*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Autres*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
TOTAL	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

➡ Si vous avez indiqué un montant de concours publics pour « Autres » à la question 5, veuillez répondre à la question 6. Sinon, veuillez passer à la question 7.

6. Précisez la nature des autres financeurs de concours publics :



Si vous avez indiqué un montant de subventions d'exploitation publiques pour « Autres » à la question 5, veuillez répondre à la question 7. Sinon, veuillez passer au module VIII.

7. Précisez la nature des autres financeurs de subventions d'exploitation publiques :



Si votre association n'est pas employeuse, veuillez passer au module X. Sinon, veuillez poursuivre.

VIII. Les charges de votre association en 2024 (ou dernier exercice comptable connu)

Il est demandé de répondre pour l'année 2024. Toutefois, si l'exercice comptable de votre association ne se termine pas habituellement au 31 décembre (par exemple si l'exercice est calé sur l'année scolaire), il vous est demandé de répondre sur le dernier exercice comptable connu de votre association.

1. Quels étaient les montants des charges (dépenses), même approximatifs, de votre association en 2024 ? (en euros)

	Dépenses
Total des charges d'exploitation (dépenses courantes, hors charges financières et exceptionnelles)*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
- dont salaires bruts (salaires et traitements)	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
- dont charges sociales et autres charges de personnel	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
- dont impôts, taxes et versements assimilés*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €

IX. Le bilan comptable de votre association en 2024 (ou dernier exercice comptable connu)

1. Quel était le total général net du bilan comptable (actif ou passif)* de votre association fin 2024 ?

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €

2. Quels étaient les montants nets des postes suivants de l'actif et du passif de ce bilan comptable ?
(en euros)

	Montants nets
Principaux postes de l'actif	
Total de l'actif immobilisé*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Total de l'actif circulant*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Principaux postes du passif	
Total des fonds propres (ou fonds associatifs)*	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €
Total des dettes	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €

X. Votre association au sein de réseaux

Un réseau d'associations est un ensemble identifié, formellement ou non, d'associations, chacune ayant une personnalité juridique propre. Les réseaux peuvent prendre des dénominations diverses telles que « fédération », « union », « groupement », « regroupement », « ligue », « collectif », « mouvement », etc. Leur rayonnement géographique peut être plus ou moins étendu : international, national, régional, départemental, etc. L'association qui coordonne l'activité de l'ensemble des associations membres du réseau est la tête de réseau.

1. Votre association adhérerait-elle en 2024 à un ou plusieurs réseaux d'associations (fédération, union, ligue, comité, groupement, collectif, mouvement, etc.), en tant que membre et/ou tête de réseau ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si vous avez répondu « Non » à la question 1, veuillez passer au dernier module « Temps de réponse et commentaires ». Sinon, veuillez poursuivre.

2. Votre association est-elle la tête nationale d'un ou plusieurs réseaux d'associations ?

- ☐ Oui
☐ Non

3. Votre association est-elle la tête (régionale, départementale, locale ou autre) d'un ou plusieurs réseaux d'associations ?

- ☐ Oui
☐ Non

4. Précisez à quel(s) réseau(x) adhère votre association :

5. Pour quels motifs votre association adhérerait-elle à des réseaux d'associations ?

Obligation d'adhésion ou d'affiliation

☒ Oui ☐ Non

Échanges d'informations

☐ Oui ☐ Non

Mise à disposition de ressources humaines

☐ Oui ☐ Non

Mise en commun de moyens financiers

☐ Oui ☐ Non

Partage d'outils (de gestion, de formation, etc.)

☐ Oui ☐ Non

Possibilité d'augmenter ou d'élargir l'activité de votre association

☐ Oui ☐ Non

Augmentation de l'influence de votre association auprès des décideurs publics ou du grand public

☐ Oui ☐ Non

Meilleure coordination avec les autres associations agissant sur un même territoire

☒ Oui ☐ Non

Temps de réponse et commentaires

➡ **Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ?**

heures

minutes

➡ **Commentaires et remarques éventuelles concernant l'enquête :**